

Nouvelle-Aquitaine



N° 70

Janvier 2019

787 000 Néo-aquitains vivent sous le seuil de pauvreté, les deux tiers sous l'influence des grandes aires urbaines

In Nouvelle-Aquitaine, la pauvreté monétaire et les inégalités de revenus sont moins fortes qu'en France métropolitaine. Les ménages les plus exposés sont ceux confrontés au chômage, les familles nombreuses et monoparentales. Les enfants sont ainsi particulièrement touchés. Les ménages pauvres néo-aquitains résident surtout dans les territoires ruraux ainsi que dans les quartiers prioritaires des pôles urbains.

Jean-Pierre Ferret, Insee

Moins de pauvreté et moins d'inégalités de revenus qu'en France métropolitaine

En 2015, 787 000 Néo-aquitains vivent sous le seuil de pauvreté (1 015 euros mensuels), soit 13,7 % de la population régionale, et 1,6 point de moins qu'en France métropolitaine (*définitions*). De même, les inégalités de revenus y sont moins fortes : le revenu plancher des 20 % les plus aisés est 3,9 fois supérieur au revenu le plus élevé des 20 % les plus modestes. Ce rapport atteint 4,4 en France métropolitaine. Cependant, la moitié des habitants de Nouvelle-Aquitaine perçoivent moins de 1 679 euros par mois, un revenu médian inférieur à huit autres régions, comme à celui de France métropolitaine (1 714 euros).

Dans la région, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 821 euros mensuels. Ce niveau de vie médian est plus élevé qu'en Île-de-France (786 euros), mais proche de celui de la France métropolitaine. Il est aussi deux fois plus faible que celui de la population régionale. Ce ratio, qui traduit l'intensité de la pauvreté (*définitions*) reste cependant modéré par rapport à d'autres régions.

Chômeurs et familles monoparentales les plus exposés

En proportion, les ménages dont les revenus principaux sont issus du chômage sont les plus touchés par la pauvreté monétaire : plus de la moitié vivent sous le seuil de pauvreté, soit 100 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine.

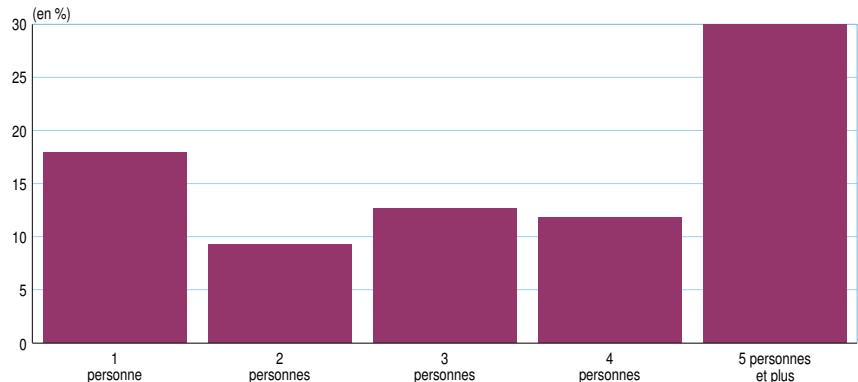
Comme en métropole, 30 % des familles monoparentales néo-aquitaines sont exposées à un risque accru de pauvreté

monétaire. Il en est de même des familles nombreuses (*figure 1*), notamment parce que la bi-activité des parents y est moins répandue. Au final, en Nouvelle-Aquitaine, un enfant sur cinq vit au sein d'une famille pauvre, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Parmi les 160 000 personnes vivant seules, les hommes, même s'ils sont sensiblement moins nombreux, sont proportionnellement plus touchés par la pauvreté (19,4 %) que les femmes

1 Les personnes vivant seules et les familles nombreuses particulièrement exposées

Taux de pauvreté selon la taille du ménage en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2015

(16,8 %). En effet, ces dernières sont surreprésentées au-delà de 60 ans, là où le taux de pauvreté est globalement plus faible. En revanche, les couples sans enfant, disposant souvent de deux salaires, sont peu concernés par la précarité monétaire (6,1 %).

En Nouvelle-Aquitaine, comme en France métropolitaine, les jeunes adultes, indépendants fiscalement du foyer parental, semblent également davantage touchés par la pauvreté monétaire : un quart des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans déclarent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ; certains d'entre eux peuvent néanmoins bénéficier de ressources non déclarées difficiles à mesurer : bourses non imposables ou transferts directs provenant de leurs parents (paiement du loyer, pension alimentaire non déclarée, argent de poche, etc.).

Après 30 ans, la pauvreté décroît avec l'âge ; elle remonte cependant pour les 75 ans et plus, en Nouvelle-Aquitaine, comme en Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Corse : des régions où les retraites de l'agriculture, souvent faibles, pèsent davantage qu'ailleurs.

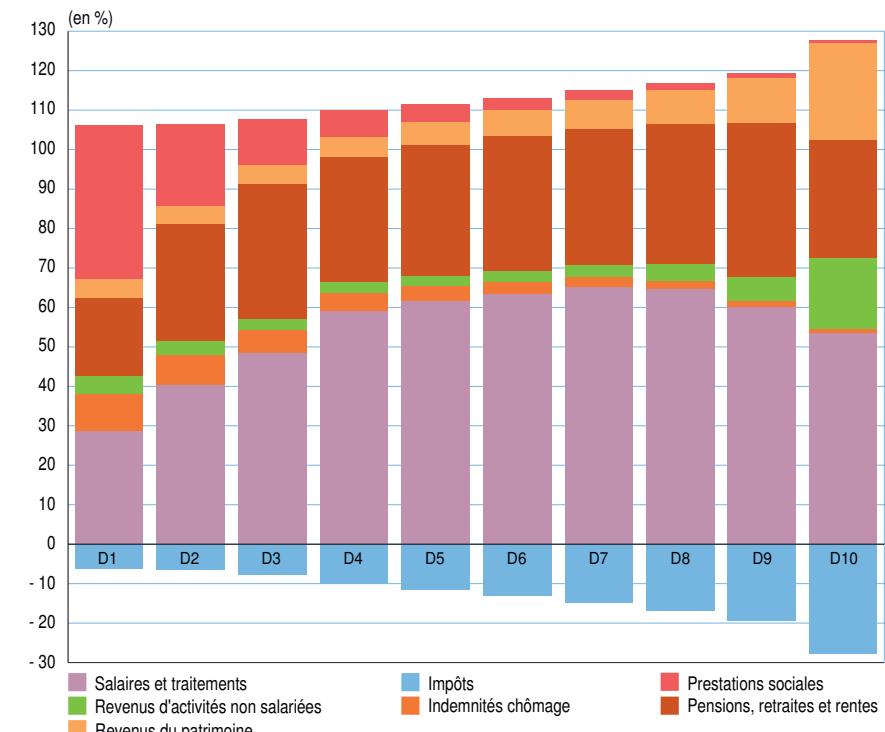
La faiblesse des revenus influe sur l'accession à la propriété. Ainsi, chez les locataires, plus d'un quart des ménages est pauvre contre moins d'un dixième chez les propriétaires, qui sont surtout des personnes âgées, vivant parfois seules et en milieu rural.

Les revenus de transfert permettent de limiter la pauvreté monétaire

En Nouvelle-Aquitaine, les 10 % des ménages aux revenus les plus modestes vivent avec moins de 926 euros par mois. Reflet d'une insertion difficile dans l'emploi, leurs revenus d'activité constituent le tiers de leur revenu disponible (*définitions*), contre les deux tiers pour l'ensemble des ménages (*figure 2*), tandis que la part des indemnités chômage (9,6 %) atteint le triple de la moyenne régionale. Principale source de leurs revenus, les prestations sociales regroupent les minima sociaux (16,7 %), les prestations logement (12,7 %) et les prestations familiales (9,6 %). Les retraites et pensions ne concentrent qu'un cinquième des revenus de cette population plutôt jeune. L'ensemble des revenus de transferts (prestations sociales, allocations chômage et pensions) constitue ainsi les deux tiers du revenu disponible des plus modestes. Cette redistribution financée par l'impôt réduit de plus de 6,3 % la pauvreté monétaire : on compterait ainsi plus de 20 % de personnes pauvres en l'absence de transferts. Pour les ménages avec enfants, en particulier, le taux de pauvreté passe ainsi de 28,6 % à 18,0 % après redistribution.

2 Deux tiers des ressources des plus modestes proviennent des revenus de transfert

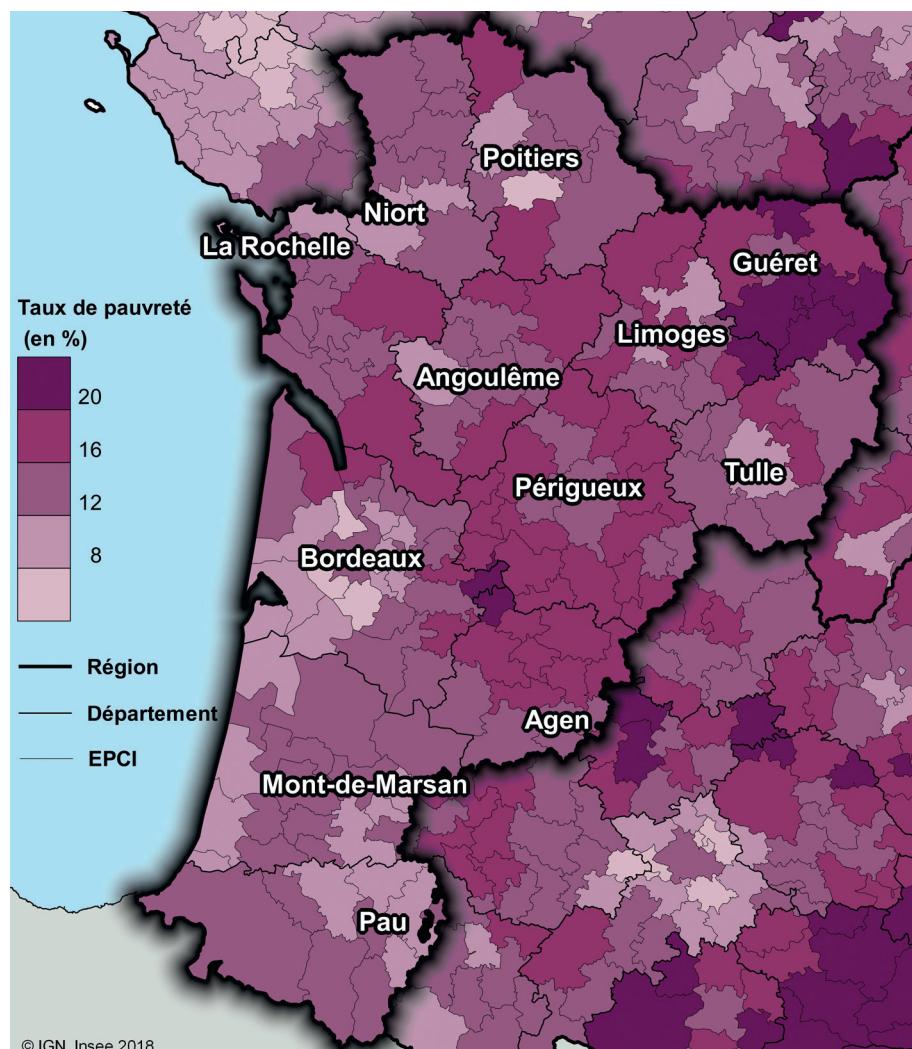
Décomposition du revenu disponible par décile de revenu en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2015

3 Les EPCI ruraux de la Creuse, particulièrement touchés par la pauvreté

Taux de pauvreté par EPCI en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2015

Les ménages pauvres sont davantage présents dans les territoires ruraux...

Dans la région, des territoires à faible densité de population abritent une forte part de population pauvre. Ainsi, dans deux territoires aux limites de la Gironde et du Lot-et-Garonne, la majorité des intercommunalités de la Creuse et, par proximité, les Portes de Vassivière en Haute-Vienne, un ménage sur cinq vit en situation de pauvreté monétaire (figure 3). Ces territoires partagent des caractéristiques communes : une surreprésentation de la population âgée, vivant souvent seule, ainsi que des retraités du monde agricole. La part des prestations sociales y est plus élevée qu'ailleurs, surtout en raison des minima sociaux, dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

...et dans les quartiers prioritaires des grandes agglomérations

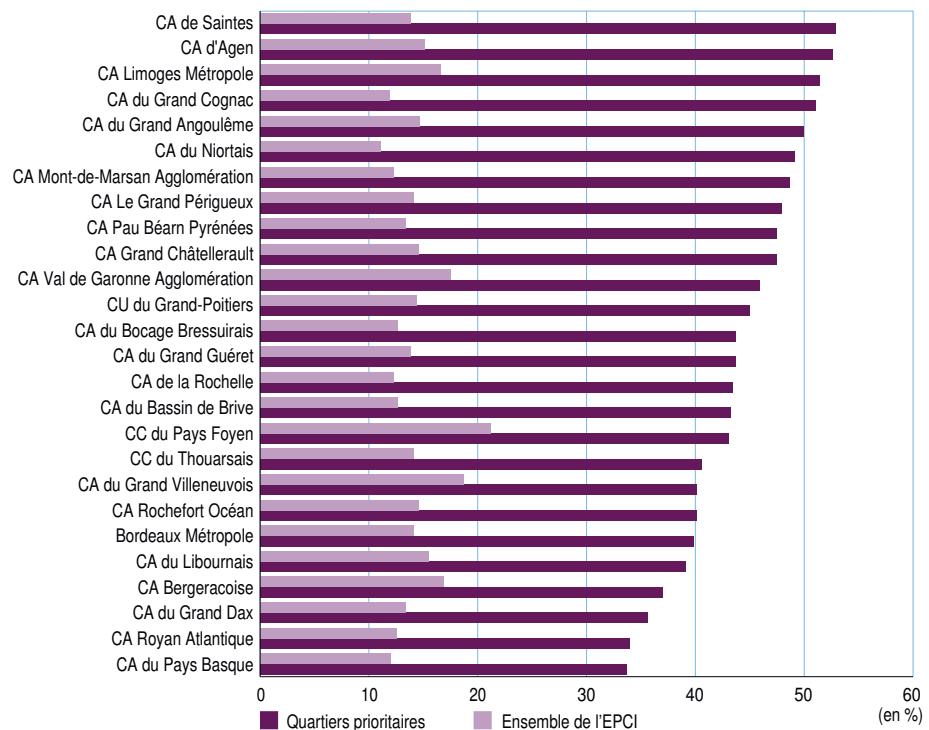
En dépit d'une pauvreté moins prégnante, les grandes aires urbaines, densément peuplées, concentrent les deux tiers des situations de pauvreté de la région. Elles abritent une autre population en situation de précarité, notamment dans les quartiers prioritaires (*définitions*), définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, sur des critères de revenus par habitant : à l'inverse des zones peu denses, il s'agit d'une population plus jeune, souvent touchée par le chômage, et davantage de familles nombreuses et/ou monoparentales bénéficiaires de prestations sociales. Le taux de pauvreté peut y dépasser les 50 %, accentuant l'intensité de la pauvreté dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés. Ainsi, le niveau de vie médian des personnes pauvres dépasse à peine 790 euros mensuels à Limoges Métropole, 805 euros à Bordeaux Métropole et dans la communauté urbaine de Grand Poitiers. Grand Périgueux et Grand Angoulême figurent aussi parmi les 20 EPCI de la région où la pauvreté est la plus intense, loin de la moyenne régionale (821 euros). Au sein de ces communautés d'agglomération, les populations pauvres des quartiers prioritaires côtoient des populations aisées qui résident principalement en périphérie de la ville-centre. Le taux de pauvreté enregistré dans ces quartiers est de 20 à 40 points supérieur à la moyenne de l'EPCI (figure 4).

À Bordeaux Métropole, le niveau de vie plancher des 20 % des personnes les plus aisées est 4,5 fois supérieur au revenu plafond des 20 % les plus modestes, entre 4,3 et 4,4 à Pau Béarn Pyrénées, Limoges Métropole ou dans la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique. La plus grande différence est cependant constatée hors d'un pôle urbain, sur la communauté de communes de l'Île de Ré où le rapport dépasse 4,7.

À l'opposé, dans certains EPCI de la couronne des grands pôles urbains (autour de Poitiers,

4 Une pauvreté deux fois plus présente dans les quartiers prioritaires

Comparaison des taux de pauvreté des EPCI avec leurs quartiers prioritaires en 2015



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2015

Limoges et La Rochelle) ou hors de l'influence des grands pôles (dans de nombreux EPCI des Landes et des Deux-Sèvres), les types de ménages résidents sont plus homogènes et les écarts de revenus bien plus modérés. Par exemple, dans la communauté de communes d'Aunis Atlantique (Charente-Maritime), le rapport interdécile se limite à 2,9.

Moins d'inégalités et une intensité de la pauvreté moins prégnante en Deux-Sèvres

Dans les départements ruraux de la Creuse, du Lot-et-Garonne ou de la Dordogne, les taux de pauvreté élevés et l'importance des pensions et retraites dans le revenu (figure 5) témoignent de la présence de nombreux retraités issus du monde agricole. Avec une part de retraites dans le revenu équivalente, la

Charente-Maritime, en revanche, se distingue par la présence de retraités plus aisés : en s'installant dans le département à l'issue de leur vie active, ils contribuent à y limiter la pauvreté monétaire.

Les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres et la Gironde bénéficient de taux de pauvreté inférieurs à 13 %. Plus peuplée, la Gironde abrite cependant la plus grande population pauvre de la région (près de 200 000 personnes) : l'intensité de la pauvreté, comme les inégalités de revenus, y sont très marquées. Ces dernières sont également élevées dans les Pyrénées-Atlantiques. À l'inverse, dans les Landes, et surtout dans les Deux-Sèvres, les inégalités sont les plus faibles de la région et l'intensité de la pauvreté moins prégnante. ■

5 Creuse et Lot-et-Garonne, départements néo-aquitains les plus touchés par la pauvreté

Caractéristiques de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine en 2015

Département	Taux de pauvreté (en %)	Revenu mensuel médian des personnes pauvres (en €)	Rapport S80/S20	Part des retraites dans le revenu disponible (en %)
Creuse	18,6	818	3,7	40,7
Lot-et-Garonne	17,0	819	3,8	34,8
Dordogne	16,5	817	3,8	39,3
Charente	14,9	823	3,8	33,7
Vienne	13,9	823	3,7	31,2
Nouvelle-Aquitaine	13,7	821	3,9	33,2
Charente-Maritime	13,5	829	3,8	38,1
Haute-Vienne	13,5	808	3,9	35,3
Corrèze	13,1	834	3,6	36,4
Gironde	12,9	815	4,1	28,2
Deux-Sèvres	12,5	837	3,4	30,8
Pyrénées-Atlantiques	12,1	822	4,0	33,2
Landes	12,0	831	3,5	35,5

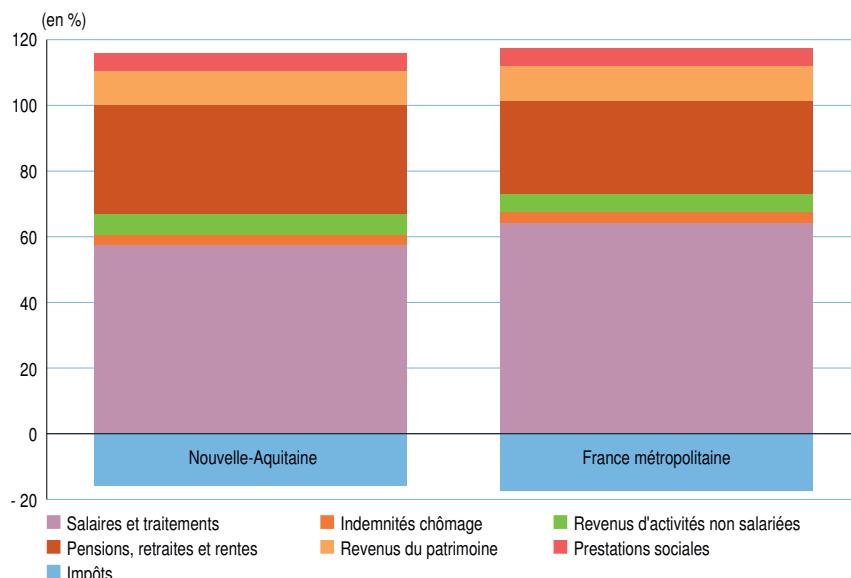
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2015

La plus forte part des retraites dans le revenu disponible des régions françaises

En moyenne, sur l'ensemble des ménages néo-aquitains de 2015, pour 100 euros disponibles après déduction des impôts (*définitions*), seulement 57,5 euros proviennent d'activités salariées (*figure 6*). En revanche, la part des pensions et retraites (un tiers) se révèle la plus importante de toutes les régions. En effet, l'attractivité de la région pour de jeunes retraités se conjugue au vieillissement de la population résidente, principalement dans les départements ruraux et touristiques. D'autre part, l'importance de l'agriculture explique la surreprésentation de revenus d'activités non salariées, tandis que les parts des autres composantes du revenu égalent celles de la métropole. Les Néo-Aquitains contribuent un peu moins à l'impôt (15,9 %) qu'en moyenne métropolitaine (17,4 %), conséquence d'un niveau de vie légèrement plus faible.

6 Le poids élevé des retraites est la caractéristique principale de la Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible moyen en 2015 en Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2015

Sources

Les statistiques présentées sont issues du Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) de 2015. Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques ;

- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole.

Ces données fournissent de l'information sur le revenu déclaré des ménages fiscaux et permettent de reconstituer leur revenu disponible (c'est-à-dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés) à différents niveaux territoriaux.

Définitions

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On priviliege en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le **taux d'intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le **foyer fiscal** désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitant.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maureillet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Schmitt K., Sicsic M., « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 127, octobre 2018
- Bodeau G., Casteran-Sacrete B., Galinier C., Huart H., Lacour C., « Regards sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine », *Insee Dossier Nouvelle-Aquitaine* n° 5, février 2018.
- Duplessy A-L., Joubert M., Belaouchet L., « Poitou-Charentes : une pauvreté monétaire contenue mais des risques d'exclusion sociale multidimensionnelle », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 10, mars 2016.
- Balouzat B., Châtel F., Duplessy A-L., Lacour C., « La pauvreté touche une personne sur huit en Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes », *Insee Analyses Poitou-Charentes* n° 16, juin 2015.

